



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation des oléiculteurs amateurs

Question écrite n° 33679

Texte de la question

Mme Catherine Pujol interroge M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur les conséquences du confinement sur la filière oléicole française. Le début du second confinement coïncide avec la récolte des olives dont la moitié des stocks est apportée par des récoltants amateurs qui subissent les restrictions de déplacement dans le cadre de la crise sanitaire. Les olives sont des fruits fragiles qui doivent être pressés dans les 48 heures après la récolte. D'autre part, si les olives ne sont pas récoltées et restent dans les arbres, elles deviennent un support pour le développement de divers parasites nuisibles aux autres fruits et légumes. Les responsables de la filière oléicole considèrent que si les récoltants non-agriculteurs sont privés de déplacement, environ 30 % de la production nationale sera perdue, ce qui correspond à une perte de chiffre d'affaires d'environ 30 millions d'euros et une remise en cause de l'équilibre même de la filière. Ainsi, elle lui demande de bien vouloir mettre en place des autorisations de déplacement exceptionnelles pour les oléiculteurs amateurs pour qu'ils puissent se rendre dans leurs oliveraies pour procéder à la récolte des olives. Bien entendu, l'ensemble des gestes barrières et le respect des règles sanitaires les plus strictes devront être respectés par les oléiculteurs. Il s'agit pour eux d'une exigence vitale et une nécessité pour la survie de cette filière agricole.

Données clés

Auteur : [Mme Catherine Pujol](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (2^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33679

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : [Agriculture et alimentation](#)

Ministère attributaire : [Agriculture et souveraineté alimentaire](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 novembre 2020](#), page 7880

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)